

AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

Projet d'aménagement de la coulée verte du ruisseau de la Chaussée en vue de la délivrance d'un permis d'aménager

du 1er septembre 2016 au 16 septembre 2016 inclus

Par arrêté N° 2016-R87 en date du 11 juillet 2016, le Maire de la commune de La Chevrolière a prescrit l'ouverture d'une mise à disposition du public relative au projet d'aménagement de la coulée verte du ruisseau de la Chaussée en vue de la délivrance d'un permis d'aménager en Espaces remarquables.

La mise à disposition se déroulera à la mairie de La Chevrolière **pour une durée de 16 jours, du 1er septembre 2016 au 16 septembre 2016 inclus.**

Le dossier du projet ainsi qu'un registre permettant au public de consigner ses observations et l'exposé des motifs seront mis à disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Durant cette période, le dossier sera également mis en ligne sur le site internet de la commune **www.mairie-lachevroliere.com** et des courriers pourront être adressés à la mairie.

À l'issue de la consultation, le bilan sera présenté au Conseil municipal, qui délibérera et adoptera le projet, éventuellement modifié, pour tenir compte des avis émis. Le bilan de la mise à disposition sera mis en ligne sur le site internet de la commune.

Pour l'information du public, le présent avis sera affiché 8 jours au moins avant l'ouverture de la mise à disposition du public.



Fait à La Chevrolière, le 16 août 2016

Le Maire,

Johann BOBLIN